

le JOURNAL du Lion

LE MAGAZINE DE LA VILLE DU LION D'ANGERS | N° 24 | NOVEMBRE • DÉCEMBRE 2021 • JANVIER 2022



GRANDEUR
NATURE p. 8

LES ACTUS

Le Lion d'Angers labellisée
Ville Active & Sportive **p. 4**

L'INVITÉ DE LA RÉDACTION

Mathieu Baudry, Président de la
Cantine d'Edmond **p. 12**

CITOYENNETÉ & CIVISME

Des astuces
Zéro Déchet **p. 17**

AGENDA p. 2
 LES ACTUS p. 4
 A LA UNE p. 8
 LES INVITES DE LA REDACTION p. 12
 LE LION EN ACTION p. 14
 CITOYENNETE ET CIVISME p. 16
 LA PAROLE AUX ASSOS p. 18
 ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS p. 20



édito
 Etienne GLÉMOT
 Maire du Lion d'Angers

UNE FIN D'ANNÉE DYNAMIQUE

Quand vous lirez ces lignes, nous saurons alors si nous pouvons commencer à mettre la pandémie derrière nous et retrouver un semblant de vie normale. Nombreux sont les impacts sanitaires et économiques encore prégnants. L'économie mondiale a redémarré sur les chapeaux de roues provoquant des pénuries pour certains matériaux. Les équilibres antérieurs ne sont pas ceux de demain : nos envies ont changé, le choix de vie des gens ont évolué impactant le prix de l'immobilier, jusqu'au Lion d'Angers. Une bonne nouvelle : beaucoup d'emplois sont créés partout !

Notre planète souffre de nombreux aléas climatiques de plus en plus visibles traduisant l'urgence d'une prise de conscience du réchauffement climatique et de ses conséquences. C'est le thème du dossier central qui est consacré au développement durable. C'est l'une des trois priorités de notre mandat municipal et nous vous exposons la manière dont nous voulons avancer sur cette prise en compte locale.

Dans ce numéro, vous trouverez des articles sur les bénévoles qui à leur manière et à leur niveau s'inscrivent dans cette démarche de développement durable. Je les salue tout particulièrement pour leur engagement au bénéfice de tous et des générations futures.

Vous trouverez également les rubriques travaux qui nous contraignent et les rendez-vous auxquels vous pouvez vous joindre.

“BON ATERRISSAGE 2021 À TOUS, SOYEZ HEUREUX DE PRÉPARER LES RENCONTRES AVEC VOS AMIS ET FAMILLES EN FIN D'ANNÉE !”

Bonne lecture à tous !



Samedi 4 décembre 10h
 Décoration du sapin de Noël d'Andigné
 Place de la mairie

L'AGENDA DES MANIFESTATIONS



Jeudi 11 novembre 9h30 et 10h30
 Commémoration de l'Armistice du 11 novembre
 - Dépôt de gerbe à 9h au cimetière d'Andigné
 - Cérémonie à 10h30 au monument aux Morts, place Charles de Gaulle au Lion d'Angers

Samedi 13 novembre 19h30
 Bal Country - Crazy Pug
 Salle Emile Joulain
 Infos : 06 33 73 74 91 / 06 83 99 10 21

Mercredi 17 novembre 20h30
 Séance de cinéma
 Salle Emile Joulain

Les Français adorent manger. 10% d'entre eux aimeraient juste pouvoir le faire.

Mardi 26 et mercredi 27 novembre
 Collecte de la Banque Alimentaire

Lundi 6 décembre 20h30
 Conseil municipal
 Salle des conseils - Mairie du Lion d'Angers

Tous les mercredis jusqu'au 8 décembre de 11h à 12h30
 Atelier PIED - Animations autour de la prévention des chutes
 Le Lion d'Angers
 Infos : 06 59 81 89 58

Jeudi 23 décembre 15h & 20h30
 Séance de cinéma
 Salle Emile Joulain

Samedi 8 janvier 11h
 Cérémonie des vœux du Lion d'Angers
 Salle Emile Joulain

Dimanche 9 janvier 11h
 Cérémonie des vœux d'Andigné
 salle communale d'Andigné

Jusqu'au 15 janvier 2022
 Challenge de boule de fort un contre un organisé par Le Cercle Saint Joseph
 Infos : 06 09 76 15 50

En raison du contexte sanitaire et de l'évolution des mesures mises en place, les dates et déroulés des événements sont susceptibles d'être modifiés. Restez informés sur www.leliondangers.fr

Infos pratiques

- ➔ **MAIRIE DU LION D'ANGERS**
 Place Charles de Gaulle
 49220 Le Lion d'Angers / BP 40017
 02 41 95 30 16 / Fax : 02 41 95 34 87
 mairie@leliondangers.fr
 www.leliondangers.fr
 Ouverture : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 12h et de 14h à 17h30 ; mercredi et samedi de 9h à 12 h.
- ➔ **MAIRIE ANNEXE D'ANDIGNÉ**
 5, rue de la Croix-Ruau
 49220 Andigné
 02 41 61 30 08
 mairie@leliondangers.fr
 Ouverture : mardi de 9 h à 12h 15 ; jeudi de 13h30 à 17h.
- ➔ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**
 DE COMMUNES
 Place Charles de Gaulle / BP 10032
 49220 Le Lion d'Angers
 02 41 95 31 74 / Fax : 02 41 95 17 87
 contact@valleesduhautanjou.fr
 www.valleesduhautanjou.fr
- ➔ **OFFICE DU TOURISME DE L'ANJOU BLEU**
 56, rue du Général Leclerc
 49220 Le Lion d'Angers
 02 41 95 83 19
 officedetourisme@anjoubleu.com
 www.anjoubleu.com
- ➔ **CENTRE FINANCES PUBLIQUES**
 18, quai d'Anjou / 49220 Le Lion d'Angers
 02 41 95 31 30
- ➔ **LA POSTE**
 44, rue du Général Leclerc
 49220 Le Lion d'Angers
 02 41 21 04 21
- ➔ **GENDARMERIE**
 Avenue des Acacias / 49220 Le Lion d'Angers
 02 41 95 30 13
- ➔ **S.I.S.T.O. / COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS**
 02 41 92 52 72
- ➔ **S.A.U.R. - SERVICE DES EAUX**
 Souscription : 02 44 71 05 50
 Urgence : 02 44 71 05 58
- ➔ **URGENCES**
 SAMU : 15 / Police Secours : 17
 Pompiers : 18 ou 112
 Pharmacie de garde : 32 37
 Médecins de garde (soir et week-end) : 116 117
 Enfance en danger : 119
 Violences Femmes Infos : 3919

le JOURNAL du Lion

LE MAGAZINE DE LA VILLE DU LION D'ANGERS

Directeur de la publication : Étienne Clémot

Rédacteur en chef : Muriel Noirot

Comité de rédaction : Commission Animation de la Ville, citoyenneté, communication et culture

Maquette & Conception : STUDIO RICOM
www.studioricom.com

Impression : Connivence

Distribution : Association AIDES

Tirage : 2 500 exemplaires sur papier recyclé.

Dépôt légal : ISSN 2650-605X

Le Journal du Lion est distribué dans toutes les boîtes aux lettres, y compris Stop Pub (4 numéros par an tous les 3 mois). Si toutefois vous ne le recevez pas, merci de nous le signaler en adressant un e-mail à communication@leliondangers.fr en indiquant vos nom, prénom et adresse complète.





LE LION D'ANGERS, UNE VILLE ACTIVE ET SPORTIVE !

LE 26 AOÛT DERNIER, LA VILLE DU LION D'ANGERS A OBTENU LE LABEL « VILLE ACTIVE ET SPORTIVE », RÉCOMPENSANT SES EFFORTS ET ACTIONS MENÉS EN FAVEUR DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE POUR TOUTES ET TOUS, TOUT AU LONG DE LA VIE.

LE LABEL, UN GAGE DE QUALITÉ

Conscients des enjeux sociétaux du sport aujourd'hui (santé, éducation, citoyenneté...), les élus de la Ville se sont engagés pour favoriser le mieux vivre ensemble au travers des équipements sportifs et du dynamisme associatif. Ce label témoigne de la volonté des élus du Lion d'Angers d'accompagner les associations sportives, de valoriser le bénévolat et le sport sous toutes ses formes, de partager ses expériences avec d'autres collectivités et de se doter d'une véritable feuille de route pour définir la politique sportive de demain, en partenariat avec les associations et les bénévoles.

LE LABEL, UN ENGAGEMENT CONCRET AVEC LES ASSOCIATIONS

Concrètement, la Ville du Lion d'Angers est le premier financeur des équipements sportifs de la commune via les investissements réalisés et les subventions accordées. Un complexe sportif de 7 salles (dont une salle intercommunale) et de nombreux équipements extérieurs sont à la disposition des associations, des scolaires et des Lionnaises et Lionnais, permettant la pratique sportive à tout âge, avec ou sans pathologie. La municipalité a recruté un agent pour coordonner, animer

et accompagner les 3000 utilisateurs qui se rendent chaque semaine au complexe sportif et la trentaine d'associations sportives proposant des activités. Ces dernières innovent constamment en proposant du sport dès l'âge de 6 mois ou encore du « sport santé » depuis septembre.

LE LABEL, UNE RECONNAISSANCE

« Nous souhaitons avant tout, par ce label, remercier et encourager tous les bénévoles à poursuivre leurs actions auprès des citoyens. Ils contribuent, grâce à leur remarquable implication, au bien-vivre des habitants. La vitalité du monde associatif participe pleinement de la vie démocratique et citoyenne. Ils portent les couleurs du Lion d'Angers au-delà du territoire puisque nos associations brillent au niveau national avec la gymnastique et à l'international avec les aéroglisseurs, par exemple », explique Isabelle Charraud, adjointe déléguée à l'éducation, à l'enfance jeunesse et au sport. La Ville propose une politique sportive innovante et une offre d'activités physiques et sportives diversifiée. Pour ces efforts partagés, elle a reçu le 1^{er} laurier au niveau national. La municipalité poursuit ses efforts et a de nombreux projets en partenariat avec les associations sportives.

“ NOUS SOUHAITONS AVANT TOUT, PAR CE LABEL, REMERCIER ET ENCOURAGER TOUS LES BÉNÉVOLES À POURSUIVRE LEURS ACTIONS AUPRÈS DES CITOYENS. ”

TOUS SOLIDAIRES !



NE MANQUEZ PAS LE RENDEZ-VOUS SOLIDAIRE DE LA COLLECTE DE LA BANQUE ALIMENTAIRE ! COMME CHAQUE ANNÉE, LA BANQUE ALIMENTAIRE COMPTE SUR VOS DONS ET VOTRE GÉNÉROSITÉ POUR VENIR EN AIDE AUX PERSONNES DANS LE BESOIN.

UN MOMENT SOLIDAIRE ESSENTIEL

Retrouvez les bénévoles du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) les 26 et 27 novembre prochains à l'entrée des différents magasins de distribution alimentaire du Lion d'Angers. La banque alimentaire a décidé cette année encore de dématérialiser sa collecte. Ainsi, les bénévoles vous remettront un flyer avec code-barres qui, une fois scanné en caisse, offrira un don de 5€. L'objectif de cette collecte dématérialisée est d'acheter les produits qui manquent le plus. A la fin des deux journées de collecte, la cagnotte perçue en caisse est transformée en denrées.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Il existe plus de 9 000 points de collecte en France et plus de 130 000 bénévoles sont mobilisés pour aider au recueil des denrées. Chaque denrée alimentaire collectée est redistribuée dans le même département que cette aide bénéficie localement aux personnes en situation de pauvreté.
Un don = un soutien proche de chez vous !

MERCI DE VOTRE GÉNÉROSITÉ !

Une fois par semaine, des bénévoles sont présents pour distribuer des colis alimentaires aux personnes dont la situation le justifie.

FLASH RÉDAC

Location des salles municipales et pass sanitaire

Vous louez ou utilisez une salle municipale ? Vous devez obligatoirement contrôler la validité du pass sanitaire des personnes présentes afin de respecter la législation en vigueur. Lors de la remise du contrat de location et du règlement intérieur, vous devrez compléter une attestation de contrôle du pass sanitaire. La vérification des pass sanitaires s'effectue via l'application *TousAntiCovid Verif* que vous devez télécharger sur votre téléphone portable.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la mairie aux 02 41 95 30 16 ou consulter le site du gouvernement : www.gouvernement.fr/info-coronavirus/pass-sanitaire



11 500
TONNES DE DENRÉES ALIMENTAIRES

Chaque année, la collecte nationale des banques alimentaires permet de récolter près de 11 500 tonnes de denrées alimentaires, soit l'équivalent de 23 millions de repas.

AMÉLIORATION DE L'HABITAT : DES AIDES POUR VOS TRAVAUX !



Dans le cadre de sa politique en faveur de l'habitat, la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou (CCVHA) a lancé jusqu'en 2024 deux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Les propriétaires occupants et bailleurs qui souhaitent rénover leur logement ou en améliorer le confort peuvent être accompagnés gratuitement,

bénéficier d'un diagnostic de leur logement et obtenir des subventions pour leurs travaux. L'opérateur SOLiHA, mandaté par la CCVHA, vous accompagne gratuitement dans vos démarches !

POUR QUELS TYPES DE TRAVAUX ?

- ➔ **Réduire la consommation énergétique** : travaux d'isolation, chauffage, ventilation... permettant un gain énergétique
- ➔ **Adapter le logement à sa situation** : travaux au service du maintien à domicile pour les personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie
- ➔ **Réhabiliter l'ensemble du logement** s'il est vacant, très dégradé ou en voie de dégradation importante.

A QUI S'ADRESSENT CES AIDES ?

- Propriétaires occupants sous conditions de ressources
 - Propriétaires bailleurs sous conditions de ressources des locataires et d'un loyer conventionné pour une durée de 9 ans minimum.
- Des aides complémentaires ont été mises en place par la Communauté de communes pour :
- Le ravalement des façades des logements situés dans les périmètres du dispositif « renouvellement urbain »,
 - Les propriétaires occupants qui dépassent de 15% les plafonds de l'agence nationale de l'habitat.

QUELLE DÉMARCHE ?

1. Prise de rendez-vous avec SOLiHA par téléphone et échange lors des permanences sur le projet de réhabilitation
2. Accompagnement des propriétaires et montages du dossier par SOLiHA : visite et évaluation technique du logement, établissement d'un programme de travaux et d'un plan de financement...
3. Accord de principe de l'agence nationale de l'habitat
4. Mise en œuvre des travaux
5. Déblocage des fonds

SOLIHA VOUS ACCUEILLE

Permanences du Lion d'Angers : le jeudi matin de 9h à 12h au Pôle santé social, 1 avenue Philéas Fogg. Pour plus de renseignements, je contacte Soliha au 07 78 10 60 08 - opah.valleesduhautanjou@solihha.fr

Lettre au Père Noël

Cette année encore, petits et grands pourront déposer leur liste de Noël à l'accueil de la Mairie qui réceptionnera les courriers et les enverra directement au Père Noël. La boîte aux lettres sera accessible dans le hall d'entrée de l'Hôtel de Ville du 29 novembre au 17 décembre. A vos plumes !



Décoration du sapin

Vous souhaitez participer à la décoration du sapin de Noël devant la Mairie annexe d'Andigné et montrer vos talents artistiques en vous amusant ?

Les membres du conseil municipal vous invite à venir les aider le samedi 4 décembre à 10h, place de la Mairie. Apportez des ciseaux, du scotch et des boîtes vides pour la réalisation des décorations de Noël.

FLASH RÉDAC

Un nouveau panneau d'informations

Placé route d'Angers, le nouveau panneau d'informations du Lion d'Angers permet au plus grand nombre d'être informés continuellement de l'actualité municipale. Vous avez une information à communiquer au grand public ? Envoyez votre demande par mail à : communication@leliondangers.fr.



CÉRÉMONIES DES VŒUX À LA POPULATION



Monsieur Etienne Glémot, Maire du Lion d'Angers accompagné de l'équipe municipale, présenteront leurs vœux le samedi 8 janvier à 11 h au complexe Emile Joulain.

Ce temps sera l'occasion de faire une rétrospective de l'année 2021, de présenter les perspectives pour 2022 et enfin de partager un moment convivial.

Une cérémonie de la commune déléguée d'Andigné se déroulera le dimanche 9 janvier à 11 h à la salle communale. Au plaisir de vous retrouver physiquement à cette occasion.

Nous vous rappelons que vous devez venir muni d'un pass sanitaire valide.



Dans le cadre de la Commémoration nationale, la Ville du Lion d'Angers célèbre la date de l'Armistice qui mit fin à la Première Guerre mondiale. Elle célèbre la paix et rend hommage aux anciens combattants, à leurs familles et aux associations du Souvenir qui continuent à œuvrer pour ne pas oublier ce pan de notre histoire. Les Lionnaises et Lionnais sont invités à se retrouver à 9h au cimetière d'Andigné pour un dépôt de gerbe et à 10h30 au monument aux Morts, place Charles de Gaulle au Lion d'Angers où les associations et les enfants du Lion participeront à la cérémonie.

LE LION EXPRESS

Appel à candidatures !

Vous organisez un événement ouvert à tous et favorisant le rayonnement du territoire des Vallées du Haut-Anjou ? Déposez un dossier de candidature pour obtenir l'aide de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou. Le règlement pour l'instruction et l'attribution des demandes de subventions relatives aux événementiels ainsi que le dossier de demandes de subvention 2022 sont disponibles sur le site : www.valleesduhautanjou.fr.

Vous pouvez déposer un dossier jusqu'au vendredi 29 janvier 2022.



LE LION D'ANGERS CONFORTE SES ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Alors que les voyants sont au rouge sur la question du changement climatique, la commune du Lion d'Angers poursuit ses efforts pour mieux protéger l'environnement avec des actions locales.



3 questions à...

David Georget, adjoint délégué à la voirie de bourg, aux déchets et aux espaces verts.

COMMENT LE CONSEIL MUNICIPAL DU LION D'ANGERS SOUHAITE-IL INSCRIRE SON ACTION DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ?

Notre cap est de penser nos actions en visant le développement dynamique de notre commune, de manière durable et en encourageant l'engagement citoyen.

Les élus sont soucieux de préserver la richesse du patrimoine bâti et naturel, de participer activement à l'amélioration du cadre de vie des Lionnaises et Lionnais, tout en étant conscients de l'urgence d'agir pour lutter, à notre échelle, contre le changement climatique et la dégradation de la biodiversité.

QUELLES SONT LES MESURES CONCRÈTES DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT ?

De nombreuses actions sont déjà mises en œuvre ou en cours de réalisation.

Parmi elles, je pense notamment au plan d'optimisation de l'éclairage public qui permettra à terme de réaliser 30% d'économies d'énergie tout en luttant contre la pollution lumineuse particulièrement nuisible pour la faune et la flore (*plus d'informations p.5 du Journal du Lion n°22 - mai à juillet 2021*).

Mais l'engagement municipal en la matière ne se limite pas à cela. La commune du Lion d'Angers s'est engagée dans de nombreuses démarches en faveur d'un développement durable : réduction

de la consommation d'eau et d'énergie de la commune, actions en faveur de la végétalisation et la protection de la biodiversité, réflexion sur la valorisation des bio-déchets et la lutte contre la pollution des déchets sur l'espace public, renouvellement des équipements, préservation des zones humides, etc.

DE QUELLE MANIÈRE LES TRAVAUX RÉALISÉS SUR LA COMMUNE EN CE DÉBUT DE MANDAT INTÈGRENT-ILS CET ENGAGEMENT ?

Nous nous sommes engagés à développer un circuit de pistes cyclables sécurisées et identifiées sur la commune. Les travaux de la rue Henri et Robert de Cholet et le déplacement de la gare routière route de Grez-Neuville permettront d'encourager les mobilités douces.

En effet, la boucle cyclable sécurisée sera bientôt finalisée autour du complexe sportif, nous pourrons ensuite l'étendre progressivement et relier à terme la gare routière. Les travaux à proximité du complexe sportif prévoient aussi une végétalisation de cet espace et des réflexions sont en cours pour l'installation potentielle d'ombrières photovoltaïques sur les parkings.

“ NOTRE CAP EST DE PENSER NOS ACTIONS EN VISANT LE DÉVELOPPEMENT DYNAMIQUE DE NOTRE COMMUNE, DE MANIÈRE DURABLE ET EN ENCOURAGEANT L'ENGAGEMENT CITOYEN ”



LE LION D'ANGERS, LA VIE EN VERT !

FOCUS SUR LES PRINCIPALES ACTIONS DU LION D'ANGERS



VISER LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE ET DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES :

- > Plan d'optimisation de l'éclairage public
- > Rénovation énergétique de l'école Edmond Girard
- > Accompagnement de la rénovation énergétique des logements (cf. p.6)
- > Renouvellement des équipements des services techniques pour supprimer progressivement l'usage des énergies fossiles
- > Mise en œuvre de plans de développement des énergies renouvelables avec la communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou



RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'EAU :

- > Utilisation croissante de plantes vivaces consommant peu d'eau pour une gestion plus durable des espaces verts
- > Projet de construction d'un terrain synthétique en 2022 pour l'usage des associations sportives et des scolaires



DÉVELOPPER LES MOBILITÉS DOUCES :

- > Création d'un réseau de pistes cyclables identifiées et sécurisées
- > Développement d'une voie verte le long de l'Oudon reliant le Lion d'Angers et Segré



RÉDUIRE LES DÉCHETS

- > Opérations de nettoyage des bords de l'Oudon et des rues du centre-ville lors de la journée citoyenne
- > Prévention et lutte contre les dépôts sauvages de déchets
- > Mise en place d'un plan de réduction de la pollution des mégots sur l'espace public en 2022
- > Réflexion pour la valorisation des bio-déchets à l'échelle communale



PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ :

- > Suppression des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts
- > Expérimentation des semis fleuris aux pieds des murs communaux et des plantes tapissantes dans les cimetières pour végétaliser tout en réduisant l'espace pour les mauvaises herbes
- > Projet de « prairies fleuries » destinées à la sauvegarde des pollinisateurs
- > Conception du projet de réaménagement du camping dans une logique de préservation et mise en valeur des zones humides
- > Restauration des berges le long du camping pour limiter l'érosion tout en protégeant le milieu naturel
- > Installation d'un éco-pâturage (cf. ci-après)

L'ÉCO PÂTURAGE : UN AMÉNAGEMENT DURABLE DES ESPACES VERTS



La commune a expérimenté l'éco pâturage sur le parc Jules Vernes, à proximité de l'EHPAD, dans le cadre de la journée citoyenne en juin dernier. Le très bon accueil des citoyens lors de cette journée et l'enthousiasme pour un entretien plus durable de cet espace vert ont convaincu les élus de pérenniser l'éco pâturage qui permettra aussi de créer du lien social intergénérationnel.

QU'EST-CE QUE L'ÉCO PÂTURAGE ?

L'éco pâturage consiste à installer des animaux sur des espaces verts pour les entretenir. Cette méthode favorise le bien-être de l'animal et n'utilise aucun engin mécanique ou produit phytosanitaire susceptibles de nuire à la biodiversité.

POURQUOI CHOISIR L'ÉCO PÂTURAGE ?

Cette technique de gestion des espaces verts présente des bénéfices environnementaux, sociaux et pédagogiques :

- ➔ **Bilan carbone et amélioration de la qualité de vie :** l'éco pâturage a l'avantage de ne pas produire de déchets verts et améliore le bilan carbone du fait de la limitation du transport de matériaux et du non usage d'équipements motorisés.
- ➔ **Biodiversité :** il protège la biodiversité en favorisant l'hétérogénéité des espèces présentes sur site.
- ➔ **Pédagogie :** les animaux contribuent au bien-être des usagers du parc et permettent de sensibiliser les plus jeunes au respect de l'environnement et la biodiversité.

Quatre moutons Solognot et deux chèvres ou chevreaux de races différentes de l'exploitation agricole Nature et Territoire arriveront dans les prochaines semaines. Nous vous remercions de respecter les animaux et de ne pas les nourrir vous-même.



4

moutons
Solognot



2

chèvres/
chevreaux

RENCONTRE AVEC MATHIEU BAUDRY, PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION LA CANTINE D'EDMOND.

Si la Ville du Lion d'Angers s'engage en faveur de l'environnement, il est important de valoriser l'investissement des acteurs du Lion d'Angers en ce sens. Coup de projecteur sur le travail de la cantine d'Edmond !

320
repas servis
en moyenne chaque jour
en période scolaire soit
45 000 par an

3.91€
par repas facturé
aux familles sur un coût
de 5.60 € / repas

25 000 €
de subvention
communale directe
et 76 000 € de
participation indirecte

26%
de nos denrées
alimentaires et 46 % de
nos fruits et légumes
sont biologiques

25%
de nos denrées
alimentaires et
87 % de nos fruits et
légumes sont issus de
producteurs locaux



QUI ÊTES-VOUS ?

Je suis le président de l'association de parents d'élèves bénévoles « la cantine d'Edmond » et père de deux enfants. Je me suis investi dans l'association il y a 7 ans, en tant que secrétaire pendant trois ans, puis Président.

QUELLES SONT LES MISSIONS DE L'ASSOCIATION ?

La mission principale de l'association est la gestion de la pause méridienne de l'école Edmond Girard : préparation et service des repas et encadrement des enfants.

L'association s'appuie sur trois piliers :

- ➔ **Souplesse** : les parents peuvent inscrire ou désinscrire leur(s) enfant(s) tous les jours avant 8h00 via le Portail Familles des Vallées du Haut-Anjou,
- ➔ **Santé** : les cuisiniers travaillent en collaboration avec une diététicienne pour proposer des repas appropriés aux besoins nutritionnels des enfants,
- ➔ **Développement durable** : la cantine d'Edmond est engagée dans une politique d'intégration de produits biologiques et locaux depuis 2016.

L'association a pour ambition de donner envie aux enfants de bien manger, leur

faire découvrir de nouvelles saveurs et leur proposer des produits sains et locaux.

QUELLES SONT VOS ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ?

En 2016, nous avons été accompagnés par le groupement des agriculteurs biologiques et biodynamistes du Maine-et-Loire et avons ainsi bénéficiés de plusieurs formations sur la cuisine évolutive et alternative et avons rencontré de nombreux producteurs locaux. Cela a insufflé une dynamique au sein de l'association et nous avons depuis multiplié les partenariats avec des fermes et producteurs du territoire. Aujourd'hui nous nous approvisionnons localement pour la viande, les pâtes, les fruits et légumes, certains fromages et condiments. Nous avons un compost derrière la cantine qui nous permet d'alimenter un petit potager et ainsi de sensibiliser les élèves à l'entretien, la culture et la récolte des plantations. Nous limitons le gaspillage en portionnant les repas, il y a un grammage pour les enfants de maternelles et un pour les primaires. Nous avons beaucoup progressé en 5 ans mais souhaitons aller encore plus loin. Nous envisageons prochainement de peser nos déchets pour nous fixer des objectifs et réduire ainsi notre production de déchets.

Appel aux bénévoles ! Vous êtes parent d'élèves et souhaitez vous investir ? Rejoignez-nous ! Renseignements auprès d'Elie TOURNEUX, responsable de La cantine d'Edmond : responsable@lacantinededmond.fr



RENCONTRE AVEC CAROLINE DESNOS, MEMBRE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DU LION D'ANGERS.

Le CCAS est un maillon essentiel du travail social au plus proche des Lionnaises et Lionnais.

QUI ÊTES-VOUS ?

Je m'appelle Caroline Desnos, j'ai 44 ans et je suis infirmière. Je suis mariée, maman de trois garçons et j'habite au Lion d'Angers depuis 15 ans maintenant. J'ai été bénévole dans plusieurs associations lionnaises. Depuis mars 2020, je suis conseillère municipale, membre de la commission « Education, enfance, jeunesse et sports » et du CCAS.

QU'EST-CE QUE LE CCAS ?

Le Centre Communal d'Action Sociale ou CCAS est un établissement public communal présidé par Etienne Glémot, Maire et/ou la Vice-présidente adjointe à la santé et aux affaires sociales, Marie Claude-Hamard. Il est composé d'élus et de personnes issues d'associations diverses qui œuvrent dans différents domaines : personnes âgées, handicap, familles, précarité, etc. Le CCAS du Lion d'Angers se réunit environ une fois par mois. C'est un outil au service de la solidarité mais aussi un lieu de rencontre entre les personnes fragilisées et les élus du Lion d'Angers.

QUELLES SONT VOS MISSIONS EN TANT QUE MEMBRE DU CCAS ?

Tout d'abord, il me semble indispensable de rappeler que nous sommes tous soumis au secret professionnel.

Nous avons cinq missions principales :

- L'accueil social,
- Le diagnostic social et l'orientation vers l'accompagnement adapté,
- L'instruction du dossier dont l'accès aux droits,

- L'observation des évolutions de la population du Lion d'Angers et l'analyse de ses besoins,

- La mise en place de réponses opérationnelles.

Concrètement, nos actions sur le terrain sont très nombreuses. Par exemple, nous participons aux collectes pour la banque alimentaire, nous rencontrons les personnes isolées dans le cadre du plan canicule, nous organisons un repas pour les aînés, nous distribuons des colis alimentaires, nous attribuons des aides sociales sous forme de dons ou de prêts pour le paiement de la cantine, d'une facture EDF, la pratique d'une activité périscolaire ou un voyage scolaire, par exemple. Nous intervenons également dans les propositions d'attribution des logements sociaux. Pendant la crise sanitaire, nous téléphonions régulièrement aux personnes isolées pour qui la solitude était très difficile et nous facilitons la prise de rendez-vous pour la vaccination contre la COVID. Nous disposons également d'un gîte nous permettant d'accueillir les sans domicile fixe.

Il m'est impossible de citer toutes nos actions, mais c'est une expérience très enrichissante pour moi d'y participer. En tant que membre du CCAS, nous sommes au plus proche de la population lionnaise et nous accompagnons des personnes différentes et ce sont toujours de très belles rencontres.

“ LE CCAS
EST UN
OUTIL AU
SERVICE
DE LA
SOLIDARITÉ ”

Zoom sur les chantiers finalisés, en cours ou à venir

CIRCUIT DE PISTES CYCLABLES

Pédalez au Lion d'Angers ! La création d'un circuit de pistes cyclables identifié et sécurisé a commencé par le réaménagement de la rue Henri et Robert de Cholet et se poursuivra par la réalisation de pistes cyclables boulevard Halligon et avenue des Tilleuls permettant ainsi, à terme, la création d'une boucle cyclable autour du complexe sportif. Ce projet sera déployé tout au long du mandat. En effet, d'autres circuits sont à l'étude. Parmi eux, il est notamment projeté d'étendre le réseau cyclable du complexe sportif vers la rue du Courgeon en direction du Quai de Bretagne. Un tronçon en centre-ville, de la route d'Angers, en passant par la place du Champ de Foire et le Quai d'Anjou est également envisagé afin de garantir une sécurité pour tous.

Parallèlement, la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou travaille avec la Communauté de communes Anjou Bleu Communauté à la mise en place d'une voie verte le long de l'Oudon entre Segré et le Lion d'Angers.

LOTISSEMENT REVION

Le projet de viabilisation du lotissement Revion est en cours. Un rond-point va être aménagé pour faire la liaison entre la rue du Courgeon et le futur lotissement. La phase 2 du circuit de pistes cyclables (cf. ci-dessus) permettra un accès doux aux écoles. Le lancement du chantier et la commercialisation se feront auprès de la Mairie en avril 2022.



RUE HENRI ET ROBERT DE CHOLET

La sécurité des écoliers, une priorité ! Les travaux rue Henri et Robert de Cholet permettant de créer une circulation partagée et sécurisée entre piétons, cyclistes et véhicules touchent à leur fin. La création d'un parking au complexe sportif, suite à la démolition de l'ancien dojo, permet d'augmenter le nombre de places et ainsi d'éviter les stationnements gênants ou dangereux. Ce projet concerté permet de sécuriser les abords de l'école, des structures enfance jeunesse et du complexe sportif : respectez le code de la route et les règles de bonne conduite !

ECOLE EDMOND GIRARD

Les travaux de rénovation énergétique et d'agrandissement de l'école Edmond Girard débuteront en début d'année prochaine. Pour rappel, ces travaux seront réalisés sur une durée de 24 mois.

BIBLIOTHÈQUE D'ANDIGNÉ

Les travaux d'agrandissement sont terminés à la bibliothèque d'Andigné. Le déplacement d'une cloison permet d'offrir une surface plus grande aux bénévoles et aux lecteurs de tout âge.

RUE DE LA MARECHALERIE

Du 15 au 19 novembre, des travaux d'enrobées seront réalisés rue de la Maréchalerie par l'entreprise EIFFAGE. Soyez prudents !



ROUTE DE GREZ-NEUVILLE

Les travaux d'effacement et de réfection des réseaux, d'éclairage public et de liaisons routières route de Grez-Neuville se poursuivent. Des déviations routières sont mises en place pour permettre la réalisation des travaux en toute sécurité. La route de Grez-Neuville accueillera la nouvelle gare routière l'année prochaine.



RUE DU CHAMP DE FOIRE

Les trottoirs et places de parking de la rue du Champ de Foire ont été refaits à neuf. Les travaux se sont achevés le 10 septembre dernier.

DU NOUVEAU CHEZ VOS COMMERCANTS, ARTISANS ET ACTIVITÉS DE SERVICES

PROXI



Depuis le 14 septembre dernier le Proxi, rue du Général Leclerc au Lion d'Angers, a rouvert ses portes. De nouveaux propriétaires ont repris les rênes de la boutique. Qui dit nouveaux propriétaires, dit aussi nouvelle formule.

Venez découvrir de nouveaux produits issus de producteurs locaux et de l'agriculture biologique. Un samedi par mois, Christelle et Sébastien vous proposent une journée dégustation de produits locaux. Le Proxi vous ouvre ses portes du mardi au jeudi de 8h30 à 13h15 et de 15h30 à 20h, le vendredi et samedi de 8h30 à 13h15 et de 15h30 à 21h. Petite nouveauté, le Proxi est aussi ouvert le dimanche de 9h à 13h15 et de 15h30 à 19h.

D'INFOS :

42 rue du Général Leclerc - 02 41 95 30 89

BAKER TILLY STREGO

Baker Tilly Strego est une entreprise de conseil et d'audit en expertise comptable et commissariat aux comptes inscrite dans le tissu économique angevin depuis près de 60 ans. Depuis le 1^{er} septembre 2021, une antenne lionnaise a ouvert au 31 rue du Général Leclerc afin d'accompagner les TPE/PME ainsi que leurs dirigeants, de leur création à leur cession d'activité via une organisation comptable adaptée. L'objectif de cette antenne au Lion d'Angers est de s'inscrire dans une démarche de proximité pour les collaborateurs et les clients du territoire de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou. L'antenne du Lion d'Angers est ouverte du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 18h, et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h.

LES CRÉAS D'L

Habitante du Lion d'Angers, Lucile Girault a lancé son activité de création d'articles en tissus « Les Créas d'L » pour les bébés, les enfants et les mamans. Les articles sont fait-main et zéro déchet. Les tissus utilisés sont biologiques et proviennent de Maine-et-Loire et du sud de la France. Gigoteuses, couvertures, tapis d'éveil, coussins de sol, trousse, sacs de bibliothèque...



D'INFOS :

à découvrir sur : lescreadelles.fr

L'ÉTRIER

Un nouveau concept a ouvert au Lion d'Angers, place de l'Église. L'Etrier, c'est un salon de thé qui propose une restauration traditionnelle le midi et des petites gourmandises sucrées à savourer pour le goûter ou en after-work. A l'Etrier tout est « fait maison » ! Le vendredi et samedi, venez déguster, en famille ou entre amis, des planches de fromage et de charcuterie. Géraldine et sa fille seront ravies de vous accueillir le lundi de 11h00 à 15h00, du mardi au jeudi de 11h00 à 18h00, le vendredi de 10h00 à 22h00 et le samedi de 15h00 à 22h00. Vous pourrez profiter d'un brunch un dimanche par mois, sur réservation uniquement.



D'INFOS :

2 place de l'Église - 02 41 27 69 97

TÉLÉOPHTALMO



Téléophthalmo a pour vocation d'améliorer l'accès à la prise en charge ophtalmologique dans les zones de désertification médicale ou péri-urbaine générant des délais d'attente considérables. Téléophthalmo ouvre un cabinet au Pôle santé social du Lion d'Angers, et vient ainsi renforcer l'offre en ophtalmologie dans la région. Le cabinet repose sur un protocole organisationnel de coopération orthoptiste - ophtalmologiste permettant de réduire les délais de prise de rendez-vous à moins de 3 semaines. Le patient est reçu par un orthoptiste qui réalise la consultation puis l'ophtalmologue analyse les données à distance et l'ordonnance est envoyée ou mise à disposition en ligne pour le patient. La prise en charge des pathologies sera assurée par des ophtalmologues partenaires du centre ophtalmologique VISO de Trélazé. Les consultations se concentrent sur le bilan visuel, le dépistage et le renouvellement optique. La prise de rendez-vous est disponible au secrétariat ou sur Doctolib.

D'INFOS :

Pôle santé social - 1 avenue Philéas Fogg



LA VILLE S'EMBELLIT

LE 28 AOÛT DERNIER, LES ENFANTS DU COMITÉ CONSULTATIF ONT PARTICIPÉ À UN ATELIER D'EMBELLISSEMENT DES BACS À FLEURS AVEC L'AIDE D'UBINAM, ARTISTES CONCEPTEURS PAYSAGISTES QUI AVAIENT DÉJÀ PRÉSENTÉ LEUR SAVOIR-FAIRE LORS DE LA JOURNÉE CITOYENNE EN JUIN DERNIER.

Dans un souci d'écologie et de préservation de la ressource en eau, les bacs à fleurs devant l'hôtel de Ville du Lion d'Angers, la mairie et l'église d'Andigné n'étaient plus fleuris. En effet, leur exposition nécessite une grande quantité d'eau. Afin de garantir un cadre de vie agréable tout en réduisant sa consommation d'eau, la municipalité a fait appel aux artistes d'UBINAM pour implanter des florabétons, un excellent compromis pour embellir ces bacs à fleurs sans pour autant les arroser !

Les enfants ont ainsi créé des micro-paysages grâce aux conseils et à l'accompagnement des artistes.

Inscription sur les listes électorales

Les prochaines élections sont l'élection présidentielle en avril 2022 et les élections législatives en juin 2022. Pour y participer et voter, il faut être inscrit(e) sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour les personnes ayant obtenu la nationalité française après 2018. Si vous vous trouvez dans une autre situation (déménagement, recouvrement de l'exercice du droit de vote, citoyen européen résidant en France...), vous devez faire la démarche de vous inscrire.

QUI PEUT ÊTRE ÉLECTEUR ?

Toute personne française âgée d'au moins 18 ans la veille du jour des élections peut devenir électeur. Pour ce faire, il faut se rapprocher de sa commune et entamer les démarches d'inscription.

QUAND S'INSCRIRE SUR LES LISTES ÉLECTORALES ?

Il est possible de s'inscrire toute l'année. Toutefois, lors d'une année d'élection, il faut faire cette démarche au plus tard le 6^e vendredi précédant le 1^{er} tour de l'élection.

COMMENT S'INSCRIRE ?

3 options s'offrent à vous : en ligne, par courrier ou directement en mairie. Dans tous les cas vous devrez vous munir d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile. Si vous venez en mairie ou que vous optez pour le courrier, munissez-vous également du formulaire cerfa n°12669 de demande d'inscription (formulaire téléchargeable en ligne ou à récupérer en mairie).

Informations :
www.leliondangers.fr/état-civil
mairie@leliondangers.fr



BIEN VIVRE ENSEMBLE

Le civisme est au cœur du bien vivre ensemble et est une priorité pour l'équipe municipale. Découvrez la réglementation en vigueur sur la ville du Lion d'Angers.

DÉPÔTS SAUVAGES

Depuis quelques temps, de plus en plus de dépôts sauvages sont constatés, en ville et à la campagne. Il s'agit d'un acte répréhensible. Au Lion d'Angers, tout auteur d'un dépôt sauvage s'expose à une redevance forfaitaire de 130€.

STATIONNEMENT ABUSIF

Autre phénomène existant : les véhicules en stationnement abusif. Après avoir constaté le stationnement abusif d'un véhicule, la police municipale prévient le propriétaire du véhicule en lui demandant de remédier à la situation. Dans le cas contraire, le véhicule fera l'objet d'une procédure de mise en fourrière et les frais d'enlèvement et de gardiennage seront à la charge du propriétaire.

ANIMAUX ERRANTS

Le nombre d'animaux errants augmente dans les rues de la commune. Si un animal en divagation est récupéré par nos services, il sera immédiatement placé en chenil. Pour chaque jour passé dans le chenil, un montant de 42€ sera facturé au propriétaire. De plus, si l'animal présente des signes de maladies ou de blessures, ce dernier sera présenté à un vétérinaire, et les éventuels frais liés aux soins seront également à la charge du propriétaire.

STATIONNEMENT ZONE BLEUE

Enfin, lorsque vous stationnez en zone bleue, vous devez obligatoirement apposer un disque de stationnement indiquant votre heure d'arrivée. Le temps maximal de stationnement dans les zones bleues est d'1h30. Des disques de stationnement sont à votre disposition à l'accueil de la Mairie.



DES ASTUCES ZÉRO DÉCHET

La nouvelle année approche... l'occasion de prendre de bonnes habitudes au quotidien pour préserver notre environnement. Compostage, tri des déchets, économies d'énergie, covoiturage, réemploi... Adoptez de tous petits gestes, pour de grands changements ! Voici trois astuces, non exhaustives, pour vous aider à démarrer :

- 1. FAVORISER LE RÉEMPLOI** en réparant vos objets plutôt que d'en racheter des nouveaux. Le réemploi permet de réduire le gaspillage et de limiter l'utilisation de certains matériaux comme le plastique en grande quantité, par exemple. Pour devenir un pro de la réparation et apprendre à réparer soi-même, consultez le site : www.longuevieauxobjets.gouv.fr
- 2. PRIVILÉGIER LE « FAIT MAISON »** pour préserver notre santé. En effet, les produits maison contiennent moins de substances chimiques que les produits transformés.
- 3. RÉDUIRE SA CONSOMMATION D'ÉNERGIE** en ne chauffant pas au-dessus de 19°C, en purgeant ses radiateurs, en utilisant des multiprises à interrupteur, en éteignant son ordinateur et débranchant ses chargeurs après usage, en utilisant des ampoules LED... souvent très simples, ces nombreux gestes permettent non seulement de diminuer ses factures, mais aussi de limiter les émissions de gaz à effet de serre et de polluants.

Si vous souhaitez bénéficier de conseils supplémentaires, consultez le site internet du ministère de la transition écologique : www.ecologie.gouv.fr/ecologiechezvous-decouvrez-10-gestes-simples-ameliorer-votre-environnement.

L'ADMR du Lion d'Angers recrute !



Les associations locales ADMR recherchent des aides à domicile sur l'ensemble du département de Maine-et-Loire avec des postes en CDI et CDD à pourvoir entre 25 et 35h/semaine. L'ADMR Le Lion d'Angers intervient sur les communes de La Jaille Yvon, Chenillé Changé, Chambellay, Champ-teussé-sur-Baconne, Montreuil-sur-Maine, Thorigné d'Anjou, Sceaux d'Anjou, Andigné, le Lion d'Angers, Gené, Grez-Neuville, Pruillé et la Membrolle-sur-Longuenée. Pour plus d'informations sur nos offres d'emplois, n'hésitez pas à les consulter sur notre site internet : <https://www.49.admr.org/offres-emploi> ou à nous contacter au 02 41 95 70 15.

LE JUDOCLUB DANS SON NOUVEAU DOJO



LES ENSEIGNANTS DIPLÔMÉS DU JUDOCLUB DU LION D'ANGERS SONT HEUREUX D'ACCUEILLIR À NOUVEAU LES PRATIQUANTS DU JUDO, DU JU-JITSU ET DU TAÏSO, DEPUIS SEPTEMBRE DANS LE NOUVEAU DOJO.

Tout le monde connaît ou croit connaître le judo, premier fournisseur de médailles olympiques aux jeux de Tokyo. Ce sport d'origine japonaise permet à chacun, homme ou femme, jeune ou personne âgées, de devenir plus adroit, plus souple et plus fort. Véritable sport éducatif, le judo est ouvert aux enfants dès 4 ans. Le ju-jitsu est une discipline ancestrale de self défense fondée sur le contrôle de soi et de l'adversaire. Héritage des « samourais » cet art martial utilise les poings et les pieds mais aussi des techniques de projection et de clés de bras. La pratique du ju-jitsu permet d'améliorer sa condition physique et de répondre à toute agression. Le taïso est une gymnastique de préparation du corps à l'effort. Ludique et adaptée à tous les âges, cette discipline permet de développer le cardio, l'équilibre, la coordination et la souplesse aux cours d'exercices doux et sans chute. Vous souhaitez découvrir une de ces disciplines ? Des cours d'essais gratuits vous sont proposés.

Renseignez-vous sur notre page facebook ou contactez-nous au 06 23 37 07 68 ou à : judolelion@orange.fr

SOUS LE CIEL AUVERGNAT

Du 5 au 12 septembre, une cinquantaine de randonneurs de l'Association des marcheurs de la région du Lion d'Angers (affiliée à la Fédération Française de Randonnée Pédestre) ont randonné près de Murol, dans le Puy de Dôme. Les marches étaient encadrées par trois guides, permettant ainsi à chaque participant de marcher selon ses capacités. Certains ont parcouru près de 60 km. Le soleil était au rendez-vous.



VALDA FÊTE SES 20 ANS !

L'ASSOCIATION VOYAGES AVENTURES LOISIRS DÉCOUVERTES AMITIÉ, APPELÉE VALDA, PROPOSE LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS DE DÉCOUVERTES ET DE LOISIRS EN GROUPES DANS UN ESPRIT CONVIVIAL ET AMICAL.

Elle regroupe 440 adhérents répartis sur plus d'une vingtaine de communes, un chiffre important malgré la suspension des activités en 2020, ce qui encourage les administrateurs, même si le programme 2021 n'a pu se réaliser intégralement au premier semestre. Les sorties prévues depuis la mi-juin ont pu être maintenues à la satisfaction de chacun. Celles qui restent à venir d'ici la fin de l'année devraient connaître le même succès au vue du nombre d'adhérents qui s'y inscrivent. Le pass sanitaire a permis à VALDA de maintenir le séjour en Camargue début septembre avec 59 participants. Si les conditions sanitaires le permettent, l'association organisera une sortie pour Noël et le réveillon de la Saint Sylvestre. Après une assemblée générale épistolaire en janvier dernier, VALDA espère réunir le plus grand nombre d'adhérents, le dimanche 30 janvier prochain, salle Emile Joulain. A cette occasion, l'association présentera les activités 2022 dont les deux croisières reportées et elle marquera les 20 ans de VALDA.

Contact : valda49@orange.fr

Vous souhaitez vous engager dans une cause humanitaire ? Rejoignez Madasoa !



Suite à la pandémie mondiale de la Covid-19, le voyage à Madagascar initialement prévu durant l'été 2020 a été repoussé en 2021. Malheureusement, le projet n'a encore une fois pas pu aboutir. En effet, le maintien de la fermeture des frontières malgaches ne nous a pas permis de nous envoler vers l'île rouge. Nous avons tout de même poursuivi le développement de nos actions. Nous sommes restés mobilisés sur les trois pôles : l'éducation, l'environnement et le projet colo. L'objectif actuel réside en la préparation du prochain voyage prévu pour l'été 2022, sous réserve que la situation sanitaire le permette. La réunion d'information afin de constituer la nouvelle équipe de bénévoles pour l'édition 2022 s'est tenue le 10 octobre dernier. Ce fut l'occasion de présenter en détail nos projets aux personnes qui souhaitent s'engager dans l'humanitaire. Pour nous rejoindre, il est possible d'envoyer un message via notre page Instagram @madasoa49. Nos projets et nos actualités sont par ailleurs détaillés sur notre site internet : <https://www.madasoa49.org/>. Grâce à ce site, les personnes désirant soutenir nos actions humanitaires peuvent faire un don. Celui-ci pourra désormais bénéficier d'une déduction fiscale puisque l'association Madasoa 49 a été reconnue d'utilité publique.

OUVERTURE DE DEUX NOUVEAUX CRÉNEAUX POUR LES ENCORDÉS !

Le club d'escalade « Les encordés », avec plus de 180 adhérents, vous propose pour cette 3^e année d'activité des cours pour enfants à partir de 7 ans, pour adolescents et pour adultes, débutants ou confirmés. Des permanences et des sessions courtes d'initiation sont également accessibles au cours de l'année. Pour cette nouvelle année sportive, « Les encordés » sont heureux d'ouvrir deux nouveaux créneaux. L'un pour les plus jeunes avec le « Baby Escalade » et l'autre pour le « Sport Santé ». Le « Baby Escalade », ouvert aux enfants de 3 à 6 ans, permet aux plus jeunes de découvrir la verticalité, l'équilibre et la confiance en soi. Six séances de 45 minutes, dont les deux dernières avec l'un des parents, sont proposées pour une belle découverte et des moments forts partagés avec son enfant. Plusieurs cycles sont organisés dans l'année. Le club est labellisé « Sport Santé » depuis quelques mois et propose grâce à l'un de ses encadrants, des cours en effectif réduit, dédiés aux personnes qui souhaitent reprendre une activité physique à leur rythme après une longue période d'inactivité ou suite à une maladie. Pour les personnes en ALD (Affection Longue Durée) une prise en charge financière via leur mutuelle peut leur être allouée. Ces cours ont lieu en journée, contactez l'association et venez essayer !

Plus d'informations sur ces deux nouvelles activités sur : www.encordes.fr.

Ça s'est passé près de chez vous

**28 AOÛT :
ATELIER
D'EMBELLISSEMENT
DE BACS À FLEURS
AVEC LES ENFANTS
DU COMITÉ
CONSULTATIF ET LES
ARTISTES PAYSAGISTE
D'UBINAM**



**31 AOÛT :
CINÉMA EN
PLEIN AIR :
PROJECTION DU
FILM D'ANIMATION
« TOUS EN SCÈNE »**



**4 SEPTEMBRE :
FORUM DES
ASSOCIATIONS**



**19 SEPTEMBRE :
LES TALENTS
EXPOSIT**



**DU 21 AU 24 OCTOBRE :
MONDIAL DU LION**



**27 SEPTEMBRE :
INAUGURATION
DE L'ÉQUIPEMENT
FRANCE SERVICES**



LA PAROLE EST À VOUS !

Le prochain numéro sera distribué début février 2022. Vous pouvez transmettre vos propositions d'article jusqu'au 26 novembre 2021 à : communication@leliondangers.fr